



Compte-rendu du conseil municipal réuni le 24 août 2015
N° 18 -

L'ordre du jour concerne :

- 1 Biens en état manifeste d'abandon
- 2 Modification des statuts CAC
- 3 Aides et exonérations fiscales liées au zonage « ZRD »
- 4 Opération sécurisation
- 5 Questions diverses : tour de table

Commune de MONCETZ-LONGEVAS

Les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 24 août 2015 à 20 h 30, sous la présidence de Marie-Jeanne Tronchet, Maire.

- Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Cyrille Fromentin, Éric Chicault, Sylvain Rollet, Patrice Dida, Stéphanie Brasseur, Jérôme Sarrazin, David Leblanc

- Absents ayant donné procuration : Christian Lallemand à J. Sarrazin, MF Chollet à C Tschambser, Elvire Canlers à MJ Tronchet, Evelyne Brisson à E Bruggeman

- absente n'ayant pas donné procuration : Céline Kasperek

Cyrille Fromentin est élu secrétaire de séance.

Biens en état manifeste d'abandon : Mme Tronchet informe le conseil que la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste permet à la commune d'inciter les propriétaires à entretenir leurs biens. Les 2 maisons situées au 48 et 50 grand'rue ne sont pas en état d'être louées. Néanmoins, les espaces verts des parcelles seront dorénavant entretenus, la SCP Guiset Dumoulin Launay assure la gestion des biens.

Délibération – modification des statuts CAC : à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les statuts modifiés qui restituent la compétence facultative des eaux pluviales et prennent celle de l'aménagement numérique du territoire des 38 communes de l'agglomération.

Délibération – dispositif d'aides et exonérations fiscales ou sociales liées au zonage ZRD : Pour accompagner l'implantation d'activités nouvelles, la zone de redynamisation de la défense a été définie par l'Etat. Les communes peuvent accompagner ce plan d'incitation et permettre aux entreprises de bénéficier d'exonération (sous conditions) de la taxe foncière des propriétés bâties pour les activités nouvelles sur une durée maximum de 5 ans. Par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, le conseil adopte cette exonération fiscale.

Délibération – opération sécurisation : le dossier présenté en janvier 2015 se transforme selon les avis des financeurs. Avec le chantier de l'assainissement sur Moncetz, priorité est donnée à Longevas pour la mise en place dès 2015 de 2 radars. De même, la sécurité nécessite à moindre coût la matérialisation de 19 passages piétons (dont 1 sur la RN44). En fonction des partenariats, les 2 radars de Moncetz et la signalétique des bâtiments sont reportés sur 2016.

Questions diverses et tour de table :

- la DICT RN 44 prévoit des travaux en avril 2016. Le conseil note l'importance d'une programmation par le département pour relier la RN 44 au RD 60 hors du village.

- GEMAPI : E. Bruggeman et P. Dida, membres du syndicat de la Marne moyenne exposent le projet de l'agence de bassin d'assurer la gestion des systèmes de protection. Sur ce dossier, une grande vigilance s'impose (la contribution par habitant s'élèverait à 40 € ! pour les communes du bassin)

Au tour de table, sont évoqués : garderie pour la rentrée scolaire, le bon déroulement des travaux d'assainissement. La canicule de Juillet a donné lieu à des échanges téléphoniques pour s'assurer que les personnes répertoriées n'étaient pas seules.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.

Fait à Moncetz-Longevas le 25 août 2015 (**affichage mairie, « p'tit chez nous »**, abri bus Longevas).

La secrétaire de Mairie, Béatrice Charlier

Cyrille Fromentin, secrétaire de séance :